

Budget 2022 : « Des problèmes de fond » pour la CPU, qui s'abstient lors du vote au Cneser

News Tank Éducation & Recherche -
Paris - Actualité n°234115 - Publié le 16/11/2021 à 16:40

Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 19/11/2021 à 10:08



Guillaume Gellé - © Seb Lascoux

- « Le coût moyen par étudiant continue de baisser ;
- des moyens sous-évalués pour la réforme des études de santé en cours ;
- une compensation partielle des coûts de la protection sociale complémentaire ;
- à chaque nouvelle réforme décidée par l'État, il manque une partie de la compensation financière ;
- la non-compensation du GVT (Glissement vieillissement technicité) et l'affaiblissement du capital humain ;
- une sous-dotation historique qui perdure. »

Ce sont les « problèmes de fond » s'agissant des moyens attribués à l'enseignement supérieur et la recherche, qui conduisent la CPU (Conférence des présidents d'université) à s'abstenir lors du vote des moyens 2022 au Cneser (Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche), le 15/11/2021. Le Cneser a voté contre la répartition des budgets aux établissements.

« La CPU souligne la hausse globale du budget 2022 de l'Esri (Enseignement supérieur, recherche et innovation) et note qu'une part importante de cette hausse des crédits correspond à des mesures fléchées de revalorisation, et aux dispositifs prévus notamment par la LPR (Loi de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur) ou par le protocole d'accord carrières du 12/10/2020. La CPU se félicite aussi des moyens importants attribués aux établissements au titre du plan de relance (soutien à l'apprentissage, rénovation énergétique des bâtiments, soutien à la recherche et au développement) », déclare [Guillaume Gellé](#), vice-président de la Conférence, qui la représentait lors de cette séance.

Les « problèmes de fond » analysés par la CPU

« Le coût moyen par étudiant continue de baisser »

« Il est en baisse constante depuis 2011 en raison de l'augmentation des effectifs étudiants (+7 000 étudiants supplémentaires cette année dans nos universités).

Entre 2007 et 2018, nos effectifs sont passés de 1,3 à 1,75 million. Le coût moyen d'un étudiant varie de 10 100 € pour un étudiant à l'université à 15 700 € en classes préparatoires aux grandes écoles.

Or, le financement de places pour les nouveaux étudiants (entre 1 600 et 3 200 € par place, avec quelques rares cas à 4 000 €) ne couvre pas réellement l'augmentation des effectifs et ne laisse aucune marge de manœuvre aux établissements.

La CPU (Conférence des présidents d'université) alerte sur la nécessité et l'urgence d'une vision prospective de l'évolution des effectifs étudiants. Car, par rapport à 2017, 180 000 étudiants supplémentaires sont attendus d'ici 2027, sans compter l'objectif d'atteindre 500 000 étudiants étrangers du plan "Bienvenue en France"... »

« Des moyens pour la réforme santé en cours qui nous paraissent sous-évalués dans le budget 2022 »

« Les moyens en santé sont en augmentation en 2022 de 38 M€ par rapport à la situation avant la réforme, mais dans les faits, la CPU constate qu'il y a une baisse de crédits en 2022 de -15 M€ par rapport à 2021, que le Mesri (Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation) justifie dans le PLF (Projet de loi de finances) 2022 par la fin des redoublements de la première année de Paces (Première année commune aux études de santé).

La CPU alerte sur les moyens de la réforme santé en 2022 qui sont manifestement sous-évalués. Ces 38 M€ sont largement insuffisants pour couvrir le coût de la réforme estimée par la CPU autour de 100 M€. »

« Une compensation partielle des coûts de la protection sociale complémentaire »

« Le décret du 08/09/2021 rend obligatoire, à compter du 01/01/2022, une participation forfaitaire de 15 € par mois pour tous les personnels publics, titulaires, stagiaires et contractuels, et privés employés par l'État et ses établissements.

La DGRH (Direction générale des ressources humaines) a écrit aux universités le 08/10/2021 pour indiquer que le financement de la mesure serait compensé au budget pour 2022, par une majoration de la subvention pour charges de service public (dans le PAP (Projet annuel de performance) la somme prévue pour cette compensation s'élève à 36 M€).

Or, il apparaît dans la pré-notification reçue le 29/10 que la compensation de la protection sociale complémentaire n'est que partielle : elle a été calculée sur le plafond des emplois État, le plafond 1, ce qui n'est pas conforme à ce que le Mesri avait annoncé.

La CPU estime de l'ordre de 4 M€ le reste à charge des établissements (pour 22 000 emplois hors plafond État, c'est-à-dire des contractuels). »

« À chaque nouvelle réforme décidée par l'État, il manque une partie de la compensation financière »

« Le principe du décideur-payeur n'est que partiellement appliqué. N'ont pas été financés aux universités les coûts engendrés par exemple, par la mise en œuvre de la prime "mobilité durable", de la prime de rupture conventionnelle. En 2022, on s'interroge sur la compensation de l'indemnité inflation.

Le financement des indemnités liées au télétravail qui représentent un coût estimé pour les universités de l'ordre de 10-12 M€ n'apparaît pas dans le budget 2022.

La CPU ne peut accepter que ces indemnités liées à la mise en place du télétravail dans les universités ne leur soient pas compensées.

Elle demande officiellement au Mesri qu'il engage les discussions nécessaires pour obtenir ce financement pour ses établissements. »

« La non-compensation du GVT et l'affaiblissement du capital humain »

« En 2021, le dialogue stratégique et de gestion a permis à quelques universités d'avoir une aide sur "leur trajectoire financière", mais seulement certaines d'entre elles et encore partiellement, sans qu'on en connaisse les critères d'attribution.

La CPU tient à rappeler que le GVT représente de l'ordre de 50 M€/an et qu'il se cumule année après année. Les universités doivent couvrir en premier lieu le GVT avec leurs moyens financiers, avant d'engager toute autre action prévue dans sa stratégie ou même demandée par l'État.

Ainsi, les efforts faits ces cinq dernières années ne peuvent produire les effets positifs escomptés, car chaque année, nos établissements continuent de geler des emplois pour s'assurer de rester à l'équilibre.

Cette situation de frustration dans nos labos, nos équipes pédagogiques et administratives, empêche toute libération des énergies, nécessaire pour retrouver notre place dans la compétition mondiale de la recherche ou de l'enseignement (...). »

Le constat d'une sous-dotation historique qui perdure

« Une enveloppe de 18 M€ a été dégagée par le Mesri en 2021 pour abonder quelques établissements en sous-dotation historique.

La CPU se félicite de cette première enveloppe, mais hélas ce n'est qu'une goutte d'eau par rapport aux 540 M€ chiffrés par le Mesri qui permettraient de ramener tous les établissements à la moyenne. »

« La CPU souhaite qu'en 2022 une mise à niveau des établissements sous-dotés soit prévue par une enveloppe supplémentaire spécifique dédiée. »



Conférence des présidents d'université (CPU)

Association qui réunit une centaine de membres votant (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) et des membres associés.

Elle s'appuie sur l'Amue (Agence de mutualisation des universités et établissements) qui contribue à l'élaboration d'une offre logicielle et à la formation des personnels de l'enseignement supérieur.

Catégorie : Groupement professionnel

Adresse du siège

103 boulevard Saint-Michel
75005 Paris France

Général

Date de création	1971
Statut	Association loi 1901 reconnue d'utilité publique
Missions et objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Force de proposition et de négociation auprès des pouvoirs publics, des différents réseaux de l'enseignement supérieur et de la recherche, des partenaires économiques et sociaux et des institutions nationales et internationales. • Soutien aux présidents dans leurs nouvelles missions. • Promotion de l'Université française et de ses valeurs en France et à l'étranger.

Membres

Une centaine de membres votants (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) et des membres associés.

Présidence

Président : Manuel Tunon de Lara

Vice-président(e)s :

- Guillaume Gellé
- Virginie Dupont

Chiffres clés

Personnels

- Une équipe permanente : 27 personnes.
- Des conseillers et consultants : 7 personnes.

Fiche n° 1765, créée le 05/05/2014 à 12:19 - Màj le 13/05/2019 à 11:29

© News Tank Éducation & Recherche - 2021 - **Code de la propriété intellectuelle** : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »